

LISTE DES HERBICIDES AGREES EN CULTURE DE CHICOREE INDUSTRIELLE

Dernière mise à jour IRBAB: 15/04/2021 (données <http://fytoweb.be>, produits pas nécessairement recommandés ou disponibles)

Substances actives	Teneur (g/L ou %)	Formulation	Nom commercial	Número d'agrément	Symboles de danger	Agrément selon stade chicorée	Agrément selon stade chicorée (2)	Dose/ha	Nombre d'applications	Limitations pour usage et principales caractéristiques	
benfluraline	180	EC	BONALAN	7186P/B	GHS02 GHS05 GHS07 GHS08 GHS09	Avant le semis	/	8 L	1	- incorporation immédiate dans le sol, produit très volatil et instable, travailler éventuellement dans l'obscurité - zone tampon de 20 m avec technique anti-dérive 50% - afin de protéger les organismes aquatiques, le produit ne peut pas être utilisé sur les parcelles sensibles à l'érosion. Pour la Région flamande et la Région de Bruxelles-Capitale, cela vaut pour les parcelles classées comme "sterk erosiegevoelig". Pour la Région wallonne, cela correspond aux parcelles identifiées avec le code R. Le produit peut néanmoins être utilisé sur ces parcelles à condition que des mesures de lutte contre l'érosion des sols telles que fixées dans les législations régionales soient mises en oeuvre.	
carbétamide	300	EC	LEGURAME	6029P/B	GHS02 GHS07 GHS08 GHS09	Pré-émergence ⁽¹⁾	stade 1 - 4 feuilles ⁽²⁾	5 L ⁽¹⁾	1 ⁽¹⁾	(1) 5 L/ha contre les graminées annuelles et dicotylédons, max. 1 application - zone tampon minimale de 1 m avec technique classique - peut provoquer un freinage de la culture en préémergence (utiliser en cas de surcroissance de mercuriale annuelle), utiliser de préférence à un stade ultérieur de la chicorée. (2) max. 5 L/ha par culture, max. 1 L/ha par application à intervalle de min. 7 jours - action racinaire / thermosensible (se dégrade plus vite à des températures élevées) / persistance faible - zone tampon minimale de 1 m avec technique classique	
			CARBURAME	9397P/B				1 L ⁽²⁾	1 - (peut être fractionné) ⁽²⁾		Afin d'éviter des problèmes de résidus, un délai de 30 jours entre le dernier traitement et le semis ou la plantation de la culture suivante doit être respecté. - Il est obligatoire de labourer le sol avant de semer ou planter des céréales, une prairie, du lin, du maïs et des pommes de terre après l'utilisation de ce produit.
diméthénamide-P	720	EC	FRONTIER ELITE ARUNDO GROMETA	9387P/B 10497P/B 10547P/B	GHS07 GHS08 GHS09	stade 1 à 8 feuilles	/	0,1 - 0,6 L	1 - 4	- action racinaire (très faible action de contact) - maximum 1 L/ha/culture, max. 1 kg dimethenamide-P/ha/12 mois - 1 à 4 applications à intervalle de 7 à 10 jours - zone tampon de 20 m avec technique classique - pas efficace contre la renouée des oiseaux	
éthofumésate	500	SC	BURAK 500 SC	10666P/B	GHS09	Post-émergence ^(*)	/	0,2 L	doit être fractionné	- (*) utilisation uniquement recommandée à partir du stade 2 feuilles de la chicorée (source IRBAB) - on peut utiliser au maximum 1000 g éthofumésate/ha/36 mois - zone tampon minimale de 1 m avec technique classique	
			OBLIX 500 SC	8139 P/B							- (***) utilisation uniquement recommandée à partir du stade 2 feuilles de la chicorée (source IRBAB) - on peut utiliser au maximum 1000 g éthofumésate/ha/36 mois - zone tampon de 20 m avec technique classique
			ETHOMAT 500	8090P/B							- (*) (*) Afin de protéger les organismes aquatiques, le produit ne peut pas être utilisé sur les parcelles sensibles à l'érosion. Pour la Région flamande et la Région de Bruxelles-Capitale, cela vaut pour les parcelles classées comme "sterk erosiegevoelig". Pour la Région wallonne, cela correspond aux parcelles identifiées avec le code R. Le produit peut néanmoins être utilisé sur ces parcelles à condition que des mesures de lutte contre l'érosion des sols telles que fixées dans les législations régionales soient mises en 'uvre.
			ETHOSIN FORTE SC	7110P/B							
			KEMIRON SC	8595P/B							
fluaazifop-P-butyl	125	EC	FUSILADE MAX	9476P/B	GHS08 GHS09	/	/	1 - 3 L ⁽⁵⁾	1 - 2	(5) graminées vivaces et chiendent (stade 3 à 4 feuilles / max. 20 cm de hauteur) = 3 L/ha, max. 1 application OU 1,5 L/ha, 2 applications - vulpin des champs, panic pied-de-coq (stade 2 à 3 feuilles) = 1 L/ha maximum 1 application - repousses de céréales, ray-grass, folle avoine, jouet du vent (stade 2 à 3 feuilles) = 1,5 L/ha maximum 1 application - pour toutes les doses DELAI AVANT RECOLTE 56 jours - maximum 375 g fluaazifop-P-butyl/ha/12 mois - ne jamais mélanger avec 5-métolachlore et diméthénamide-P - maximum 2 applications par 12 mois pour les mauvaises herbes vivaces et le chiendent - zone tampon minimale de 1 m avec technique classique	
isoxaben	500	SC	AZ 500	7573P/B	GHS09	stade cotylédons à 6 feuilles	/	0,2 L	1- (éventuellement fractionné)	- application sur sol nu ou peu enherbé - autres remarques : action racinaire, n'a pas d' action foliaire sauf sur sené et ravenelle / - sensible à la sécheresse - l'utilisation de AZ peut s'intégrer dans un système de doses réduites, utiliser 25 à 75 ml en fonction du stade de la chicorée - zone tampon de 10 m avec technique classique - afin de protéger les organismes aquatiques, le produit ne peut pas être utilisé sur les parcelles sensibles à l'érosion. Pour la Région flamande et la Région de Bruxelles-Capitale, cela vaut pour les parcelles classées comme "sterk erosiegevoelig". Pour la Région wallonne, cela correspond aux parcelles identifiées avec le code R. Le produit peut néanmoins être utilisé sur ces parcelles à condition que des mesures de lutte contre l'érosion des sols telles que fixées dans les législations régionales soient mises en oeuvre.	
			INTER ISOXABEN	1100P/P							
			VSM ISOXABEN 500	1372P/P							
penoxsulam	20	OD	BOA	10848P/B 1363P/P	GHS07 GHS09	semence sèche - cinquième feuille	/	0,75 L	1- (éventuellement fractionné)	- Zone tampon minimale de 1 m avec technique classique - Consulter l'étiquette pour les informations concernant les cultures de remplacement et les cultures suivantes. Respecter un délai de 90 jours après traitement et avant mise en place d'une culture suivante. Boa est utilisé pour lutter contre les dicotylées (annuelles et vivaces).	
			WOPRO PENOXSULAM	1355P/P							
propyzamide	400	SC	ATAPROPY	1161P/P	GHS08 GHS09	Pré-émergence	et/ou Post-émergence	2,8 - 3,1 L	1- (éventuellement fractionné)	- application en pré-émergence des adventices sur sol nu - maximum 1250 g propyzamide/ha par 12 mois - zone tampon minimale de 1 m avec technique classique	
			KERB 400 SC	9606P/B 1191P/P							
			KERB SC	1150P/P							
			SETANTA SC SOLITAIRE	9960P/B 9961P/B							
quizalofop-P-éthyl	50	EC	TARGA MEGAMAX	10256P/B	GHS05 GHS07 GHS08 GHS09	Post-émergence	/	1 - 3 L ⁽⁶⁾	1 ⁽⁶⁾ - 2 ^(****)	- pour toutes les doses DELAI AVANT RECOLTE 60 jours - max. 1 application par culture, les doses réduites ne peuvent pas être appliquées sur des sols lourds et/ou dans le cas où des résistances sont soupçonnées - une huile de paraffine renforcée avec un mouillant doit être ajoutée au produit - zone tampon minimale de 1 m avec technique classique (6) contre vulpin des champs, panic pied-de-coq et jouet du vent = 1 L/ha (stade jeune des adventices) jusque 1,5 L/ha (adventices plus développées), max. 1 application contre repousses de céréales, folle avoine = 1,25 L/ha à 1,5 L/ha, max. 1 application (****) contre chiendent (stade maximum 15-20 cm de hauteur) = 3 L/ha et 1 application OU 1,5 L/ha et 2 applications	
			TARGA PRESTIGE	8612P/B							
			QUIZELCO	1225P/P							
quizalofop-P-tefuryl	40	EC	PANTERA	10435P/B	GHS05 GHS08 GHS09	Post-émergence	/	2,25 L	1	- pour toutes les doses DELAI AVANT RECOLTE 60 jours - contre graminées annuelles et repousses de céréales, ne pas mélanger avec un additif, max. 1 application par culture - zone tampon minimale de 1 m avec technique réduisant la dérive de minimum 90%	
S-métolachlore	960	EC	CODAL (****)	10618P/B	GHS07 GHS09	stade 1 à 8 feuilles	/	0,1 - 0,6 L	1 - 3 ⁽⁷⁾	- action racinaire (faible action de contact) - bonne action contre morelle noire et matricaire camomille - zone tampon de 10 m avec technique classique - maximum 1,3 L/ha/12 mois (7) intervalle à 8 jours entre les applications, au maximum 3 applications (****) Afin de protéger les organismes aquatiques, le produit ne peut pas être utilisé sur les parcelles sensibles à l'érosion. Pour la Région flamande et la Région de Bruxelles-Capitale, cela vaut pour les parcelles classées comme "sterk erosiegevoelig". Pour la Région wallonne, cela correspond aux parcelles identifiées avec le code R. Le produit peut néanmoins être utilisé sur ces parcelles à condition que des mesures de lutte contre l'érosion des sols telles que fixées dans les législations régionales soient mises en 'uvre.	
			DUAL GOLD (****)	9244P/B							
			EFICA 960 EC	10714P/B							
			LECAR (****)	9777P/B							
			S-METOLACHLOR 960 (****)	1382P/P							
triflurosulfuron-méthyl	50	WG	SAFARI	8475P/B	GHS08 GHS09	Cotylédons à fermeture des lignes	/	90 g	doit être fractionné	- appliqué en plusieurs fractions (max. 30 g/ha par application) - intervalle de 7 à 10 jours entre les applications doit être respectée - faible persistance / action de contact (très faible action racinaire) - zone tampon minimale de 1 m avec technique classique Afin de protéger les organismes aquatiques, le produit ne peut pas être utilisé sur les parcelles sensibles à l'érosion. Pour la Région flamande et la Région de Bruxelles-Capitale, cela vaut pour les parcelles classées comme "sterk erosiegevoelig". Pour la Région wallonne, cela correspond aux parcelles identifiées avec le code R. Le produit peut néanmoins être utilisé sur ces parcelles à condition que des mesures de lutte contre l'érosion des sols telles que fixées dans les législations régionales soient mises en 'uvre.	
			TRIFLUTEC 500	1371P/P							
			SHIRO	11059P/B							GHS07 GHS08 GHS09
			SHIRO 500	GHS08 GHS09	GHS08 GHS09				- appliqué en plusieurs fractions (max. 30 g/ha par application) - intervalle de 7 jours entre les applications doit être respectée - Zone tampon minimale de 1 m avec technique classique Afin de protéger les organismes aquatiques, le produit ne peut pas être utilisé sur les parcelles sensibles à l'érosion. Pour la Région flamande et la Région de Bruxelles-Capitale, cela vaut pour les parcelles classées comme "sterk erosiegevoelig". Pour la Région wallonne, cela correspond aux parcelles identifiées avec le code R. Le produit peut néanmoins être utilisé sur ces parcelles à condition que des mesures de lutte contre l'érosion des sols telles que fixées dans les législations régionales soient mises en 'uvre.		
ADDITIFS											
isodécyl-alcool éthoxylate	900	SL	TREND 90	9002P/B	GHS05 GHS07	Post-émergence	/	0,1 %	/	- 100 ml/100 l de bouillie pour un volume d'eau de 150-400 l/ha, en mélange avec un herbicide agréé - améliore l'adhérence et la répartition de la bouillie sur les plantes traitées, ce qui améliore l'efficacité du produit. - zone tampon minimale de 1 m avec technique classique	
			VIVOLT	11026P/B							



GHS02: inflammable

GHS05: corrosif

GHS07: irritant/nocif

GHS08: dangereux pour la santé à long terme

GHS09: dangereux pour l'environnement